

LE BULLETIN



ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU



L'édito

par Coralie BÉNECH

Des décisions irresponsables

Le monde politique évolue quoique... après l'ère du « jeunisme » des ministres nous voici revenus dans l'ancien monde avec le retour des vieux briscards du monde politique. Ainsi, rien ne changera les politiques menées qui seront certainement encore un peu plus à droite. La nouveauté réside dans le refus d'Emmanuel Macron de reconnaître le résultat des élections législatives et la volonté de changement portée par les électeurs. Emmanuel Macron aura définitivement ouvert les portes du pouvoir à l'extrême droite avec un Rassemblement National qui se pose en arbitre pour la nomination du premier ministre. Le front républicain se trouve ainsi démoli et n'a finalement que peu de sens dans la tête de nos gouvernants. Cela reste à confirmer, mais E. Macron aura sûrement fini d'éloigner certain-es jeunes de notre système démocratique qui n'iront plus voter. Nous pourrions nous contenter de ces constats mais ceux-ci nous engagent. Nous citoyen·nes, enseignant·es attaché·es à la démocratie, aux services publics comme vecteurs de réduction des inégalités, aux valeurs de l'école publique, aux valeurs du sport, à l'égalité, à la tolérance, n'avons d'autre choix que de nous engager et renforcer les rapports de force, les batailles partout où c'est possible. De la syndicalisation, à la grève en passant par les manifestations, de la bataille dans son CA d'établissement aux rencontres avec les député·es, ce sont, nous les citoyen·nes engagé·es qui feront bouger les lignes. Agir partout où c'est possible, se mobiliser sont des nécessités pour l'avenir de notre démocratie et de nos services publics. ■

Édito écrit le 18 septembre 2024

SNEP-FSU : bimensuel du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - Directeur de publication : Benoît Hubert • Imprimerie R.A.S, 95400 Villiers-le-Bel • CPPAP 0624 S 07009 • SNEP 76, rue des Rondeaux - 75020 PARIS - TÉLÉPHONE : 01.44.62.82.10 - E-Mail : bulletin@snefsu.net - SITE INTERNET : <http://www.snefsu.net> • Prix AU N° : 2,30 € - Abonnement : 60 € - Publicité : COM.D'HABITUDE PUBLICITÉ : Clotilde POITEVIN : 05.55.24.14.03 - E. Mail : clotilde.poitevin@comdhabitude.fr

1er octobre 2024



JOURNÉE INTERPROFESSIONNELLE UNITAIRE

RÉMUNÉRATIONS

EMPLOIS

BUDGETS

Mobilisons-nous pour la Fonction publique et les services publics !

ACTION

À l'offensive

Depuis la rentrée scolaire, alors que nous assistions à des exploits sportifs lors des jeux paralympiques, parallèlement se déroulait un triste spectacle politique. Michel Barnier a ainsi été nommé après un accord donné par le Rassemblement National qui avait préalablement émis la menace de motion de censure contre certains premiers ministres. Emmanuel Macron aura fait le jeu de l'extrême droite jusqu'au bout. Alors que le gouvernement n'est toujours pas nommé et que le discours de politique générale n'a pas été prononcé, les ministrables s'expriment, se placent et émettent ce qu'ils considèrent comme des menaces. Ainsi Gérard Darmanin affirme qu'il ne fera pas partie d'un gouvernement qui augmentera les impôts. Défaire ce que Macron a mis en place serait problématique pour ses fervents chevaliers. Toujours plus de défiscalisation et d'exemption de taxes ou d'impôts pour les plus riches, laissant ainsi accroître les inégalités, voilà ce à quoi ont mené les politiques fiscales de ces dernières années. Réduire les ressources de l'État,

prendre prétexte de la dette a servi aux gouvernements successifs pour ne pas investir dans les services publics, à rogner sur les traitements des fonctionnaires et les pensions des retraité·es ou encore à imposer par 49-3 la réforme des retraites. Lors des élections législatives, certains programmes politiques ont montré que d'autres choix étaient possibles pour réduire les inégalités et servir l'intérêt général de la France. Les citoyen·nes se sont largement exprimé·es pour ce changement. Macron ne veut pas entendre les urnes, faisons-nous entendre dans la rue le 1^{er} octobre à l'appel de la FSU, CGT et Solidaires.

Ce changement de gouvernement ne doit pas nous faire oublier, les paroles de Macron sur la réussite des jeux, la nation de sportif·ves, le sport comme grande cause nationale, l'héritage des JOP. Celui-ci ne pourra se résumer à la seule journée nationale du sport du 14 septembre qui relève d'une grande hypocrisie. Nous devons partout nous engager pour que l'UNSS revienne sur ses décisions mortifères pour la participation des élèves aux associations sportives. Nous

devons partout faire remonter les besoins, les dysfonctionnements de l'EPS à l'École. L'EPS est le premier lieu d'accès à la culture sportive pour toutes et tous, de nombreux·ses champion·nes y ont fait référence ces dernières années et récemment lors des JOP. L'accès à la pratique sportive révèle des inégalités d'accès liées à l'origine sociale ou au genre, l'EPS permet en partie de les atténuer. Il est grand temps d'en augmenter les horaires, de revenir sur les décisions inconséquentes de l'UNSS, de réclamer des équipements car ce sont nos salles de classe. L'héritage des JOP n'aura de sens qu'à travers le développement de politiques favorables envers les services publics de l'éducation, de la jeunesse et des sports !

Ne tombons pas dans la résignation suite aux décisions d'Emmanuel Macron, engageons-nous partout où c'est possible pour plus de services publics, plus d'égalité et plus de tolérance. ■

Lien vers l'enquête état des lieux de l'EPS à la rentrée 2024



INCLUSION, Lien vers l'enquête



JOURNÉE INTERNATIONALE POUR LE DROIT À L'AVORTEMENT

Le SNEP et la FSU soutiennent les luttes des peuples et des femmes qui défendent le droit à l'avortement.

Le SNEP-FSU appuie les initiatives qui auront lieu partout en France à l'occasion de la journée internationale pour le droit à l'avortement le 28 septembre.



ÉGALITÉ

JOP 2024 : nouveau terrain d'expression des luttes féministes !

par Lucile GRÈS

Les JOP 2024 auraient été paritaires pour la première fois de l'histoire. Pour le SNEP-FSU, cette affirmation convient d'être nuancée.

Sur les chiffres d'abord, sur 11 237 athlètes (femmes et hommes confondus) qualifié-es, les effectifs comptaient 192 hommes en plus.

De fortes disparités sont également apparues selon les disciplines sportives. Les femmes ont été sous-représentées en lutte (32 %), en équitation (37 %) et en football (42 %). Inversement, aucun homme n'a participé à la gymnastique rythmique ou à la natation artistique⁽¹⁾.

Si tous les sports ont été autorisés aux femmes, certains règlements pour ces dernières imposent de moindres distances, durées, poids d'objets ainsi que des agrès et épreuves différentes.

Concernant les instances sportives, celles-ci sont toujours dirigées par des hommes. 4 fédérations de sport olympique sur 36 sont dirigées par des femmes en France. Enfin, le COJOP compte 1/3 de femmes pour 2/3 d'hommes, avec deux hommes à sa tête.

La recherche de parité reste un moyen pour faire progresser l'égalité, mais n'est pas synonyme d'égalité réelle. La parité annoncée ne doit pas servir de vernis pour masquer la persistance des inégalités femmes-hommes dans le sport.

Au niveau international, certaines femmes sont toujours interdites de participation aux JOP, comme en Iran, en Afghanistan ou aux Iles Tonga. Quand elles y arrivent, au péril

Les femmes ont été sous-représentées

32 %
en lutte

37 %
en équitation

42 %
en football

de leurs vies, la partie n'est pas gagnée pour autant. Lorsqu'à la fin de sa démonstration de breakdance, Manizha Talash, athlète afghane, a déployé sur ses épaules une cape avec l'inscription « Libérez les femmes afghanes », celle-ci s'est vue disqualifier par le CIO au nom de l'apolitisme supposé des Jeux Olympiques. Des athlètes voilées ont également été exclues des jeux.

Est à noter également le manque de courage politique du CIO, qui laisse les fédérations souveraines concernant l'inclusion des personnes trans et intersexes, provoquant des discriminations. Caster Semenya, privée de compétition depuis 2018 par l'IAAF malgré le jugement de la Cour euro-

péenne des droits de l'homme (CEDH), qui a reconnu en 2023 que celle-ci a bien été victime de discrimination, n'a pu participer aux Jeux de Paris. Le sport est organisé sur un modèle patriarcal, bi-catégorisé, qui cherche à contrôler les corps et inférioriser les femmes. Si celles-ci ne rentrent pas dans des codes de féminité définis par la norme sociale, elles sont décriées ou exclues. Ceci explique la campagne de harcèlement, dont la boxeuse Imane Khelif a fait les frais en raison de son hyperandrogénie.

Ces JOP 2024 ont vu se développer une nouvelle vague de résistance féministe dans le sport.

De nombreuses athlètes se sont exprimées en faveur des droits des femmes et ont permis de mettre à jour des problématiques jusqu'alors invisibilisées. C'est le cas de Simone Biles, avec la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ou la coureuse du 200 mètres Brittany Brown au sujet de l'endométriose. La sabreuse égyptienne Nada Hafez a mis en

"Au niveau international, certaines femmes sont toujours interdites de participation aux JOP"

lumière la difficile conciliation entre la grossesse et le sport de haut-niveau. C'est aussi le sens du geste très politique de la judokate Alice Bellandi, qui a embrassé sa compagne devant la première ministre italienne, ouvertement homophobe et anti-avortement. Enfin, sur la question des injonctions faites aux sportives sur leur tenue, des athlètes se sont insurgées, comme les beach volleyeuses françaises.

Le SNEP-FSU soutient ces athlètes femmes qui s'engagent

dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport. Si la cérémonie d'ouverture a porté haut et fort des valeurs progressistes en matière d'égalité, elle ne doit pas masquer le combat qu'il reste encore à mener. A nous tous-tes d'œuvrer pour que le sport soit un espace de résistance, d'émancipation et de lutte contre toutes les formes de domination. ■

(1) Chiffres Paris 2024

Et pendant ce temps là

par Fabrice ALLAIN

Un supplément d'austérité

« Modification des seuils, suppression des effectifs réduits, fermeture de 2 000 établissements » (Café péda, 13/9), « Un rapport explosif de l'IGF préconise pléthore de fermetures de classes et d'écoles » (La gazette des communes, 12/9). « Ce document, commandé par Matignon à l'automne 2023, explore différents scénarios pour réaliser des économies sur le budget de l'Éducation nationale » (VousNousIls, 13/9). « Une « piste de travail » qui pourrait donner des idées aux artisans du budget dès 2025 » (Mediapart, 13/9).

Alors tous-tes en grève et en manifestations le 1er octobre !

Sans Notable Utilité

« SNU : la Cour des comptes étrille un dispositif coûteux, aux objectifs et à la trajectoire mal définis. (...) Peu lisible, mal piloté et sans horizon clair, le dispositif devra faire l'objet d'une « clarification » rapide, insiste la juridiction. (Le Monde, 13/9). « Selon les Sages, le coût du SNU est évalué à plus de 10 milliards d'euros » (France Info, 14/9). « La Cour des comptes juge la généralisation du SNU « non préparée » et « à marche forcée », une marque de fabrique des réformes du Ministère de l'Éducation nationale du président E. Macron ? » (Café péda, 16/9) ■

ÉCOLE

Nouveau-elle ministre, nouvelle politique ?

par Benoit HUBERT

L'École n'est pas un lieu en dehors du temps, protégée des idéologies et des questions sociétales.

L'École relève d'orientations politiques qui en fixent les attendus, les finalités et les objectifs. Mais, des grandes orientations, de l'humanisme de certains mots (« égalité des chances », « ne laisser aucun·e élève sur le bord du chemin », lutte contre « les assignations à résidence et les destins écrits d'avance ») aux idéologies sous-jacentes et aux effets réels, il est de grands écarts qu'il faut décoder et analyser. Aux démagogues des discours publics s'oppose un système éducatif fondé sur la volonté de dégager des élites, de trier, d'exclure les plus faibles pour offrir toujours plus d'opportunités à celles et ceux qui disposent des codes. Le rapport de l'OCDE (« regard sur l'éducation 2024 ») le confirme encore : la France est championne du déterminisme social – 80 % des jeunes dont un des parents est diplômé du supérieur le deviennent contre 25 % quand aucun des parents n'a de diplôme du supérieur – ! Le budget alloué à l'éducation est fortement questionné.

Ce constat n'est pas nouveau et ne fait que se renforcer ces dernières années. Les questions de démocratisation et d'émancipation par le savoir ne sont pas au cœur du processus politique pour son École. Dans une « startup nation » voulue par Macron, l'essentiel n'est pas l'élévation du niveau de connaissances et de qualifications pour tous et toutes, mais bel et bien le tri pour dégager des élites qui participeront de la création de richesse en France. Entendre le nouveau premier ministre parler des

« gens d'en bas » n'est qu'un nouvel exemple de ce séparatisme organisé qui impacte une École dont le but est de former les citoyen·nes de demain... mais pour quelle société ?

À bas bruit, en toute discrétion, ce séparatisme social s'est ren-

“Ce séparatisme social s'est renforcé par une mise en concurrence forte entre le service public d'éducation et le privé sous contrat...”

forcé par une mise en concurrence forte entre le service public d'éducation et le privé sous contrat. En dehors du financement dont le Sénat, la cour des comptes et l'Assemblée nationale demandent plus de transparence (estimation de 12 milliards d'argent public), d'une mixité du public de moins en moins grande (en 2020 il y avait 26,4 % d'élèves issus de milieux très favorisés, 40,2 % en 2021 et 55,24 % si on ajoute les élèves de milieux favorisés), nombre de réformes ont renforcé l'enseignement privé du fait de leur plus grande autonomie. Ainsi, toutes les réformes contestées ont pu ne pas se mettre en place dans le privé, incitant les parents à se tour-

ner vers lui... Les déclarations intempestives de la ministre Oudéa-Castera auront permis de lever le voile sur le privé et de faire connaître cette réalité aux yeux du grand public.

La succession des ministres que nous connaissons depuis qu'E. Macron est au pouvoir ne change rien à la politique libérale qui est menée sur le terrain de l'École. Après Blanquer, et pour se prémunir de toute velléité de réorientation, l'Éducation est devenue la chasse gardée de l'Élysée et de Mignon et nombreux·euses sont les ministres qui se sont vu·es dessaisi·es des arbitrages au profit du président et du premier ministre.

Ne nous y trompons pas, qui que sera le ou la locataire de la rue de Grenelle les politiques libérales à l'œuvre dans l'Éducation seront toujours à l'ordre du jour et les contraintes budgétaires qui l'accompagnent de plus en plus fortes (un rapport conjoint IGESR/IGF prône la fin des effectifs réduits, la fermeture de 2 000 établissements, la suppression de 1 800 postes...).

En tout lieu, en tout temps, lutter pour une autre École au bénéfice de nos élèves, de leur formation, de leur avenir, mais aussi de nos conditions de travail, de nos salaires, de nos retraites, est indispensable. Il nous faut nous saisir de la grève interprofessionnelle du 1^{er} octobre pour nous faire entendre et ne pas laisser faire. Tous et toutes en grève et dans les manifestations ! ■



RETRAITÉ·ES

Action : les retraité·es aussi

par Le secrétariat retraité·es

Hausse des pensions et service public de la santé, les luttes à mener appellent une participation massive de tous et toutes.

La journée d'action du 1^{er} octobre décidée par la CGT, Solidaires et la FSU portera notamment sur le pouvoir d'achat des salaires et des pensions. Les retraité·es du SNEP-FSU sont évidemment concernés : les pensions restent toujours en retard (en pouvoir d'achat c'est environ -10 % depuis 2017). Ils et elles sont donc appelé·es à participer aux actions qui auront lieu ce jour-là. Vous pourrez trouver **les lieux et horaires des manifestations sur les sites SNEP-FSU académiques ou sur les sites des FSU départementales.**

D'autre part, le **Groupe des 9⁽¹⁾**, a également décidé d'une **journée d'action spécifique**. Initialement prévue le 1^{er} octobre elle a été reculée au 9. Elle

portera plus spécialement sur le **dossier santé** (hôpital, médecine de ville, EHPAD, médicaments), suite à une enquête lancée auprès des structures départementales des composantes du G9. Elle donnera lieu nationalement à une conférence de presse et à des demandes d'audiences auprès des groupes parlementaires et, départementalement, à des conférences de presse, accompagnées dans certains départements d'autres actions. **Plus d'informations auprès des sections départementales FSU ou FGR-FP⁽²⁾.** ■

(1) Groupe des 9 organisations de retraité·es : CGT, FO, CFTC, CFE-CGC, Solidaires, FSU, FGR-FP, LSR, Ensemble.

(2) FGR-FP : Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique : le SNEP-FSU adhère à cette fédération dont sont donc membres les retraité·es syndiqué·es SNEP-FSU.

ADHÉSION

Adhérons et avançons

par Alain DE CARLO

Un récent rapport vise de nouvelles économies sur l'École : supprimer des postes, rassembler des collèges, éviter les effectifs réduits...

Faut-il désespérer, se dire « ça ne s'arrêtera jamais » ? Au contraire, nous vous appelons à ré-agir avec les acteur·rices qui oeuvrent

à une transformation positive de l'École et de la société.

Renforçons le SNEP-FSU par l'adhésion et faisons avancer notre discipline et nos conditions de travail.

Éviter les reculs c'est bien, obtenir des avancées, c'est mieux ! ■



“ Je n'accepterai plus les choses que je ne peux pas changer. Je changerai les choses que je ne peux pas accepter ”

Angela Davis

ÉTAT DES LIEUX DE L'EPS

2024 : une rentrée avec moins d'EPS et de Sport Scolaire en héritage

Par Alain DE CARLO

L'engouement des JOP et les déclarations politiques sur l'importance du sport pouvaient laisser présager des améliorations pour l'EPS. Mais les déclarations d'intention n'ont rien changé aux politiques qui affaiblissent l'EPS et le sport scolaire depuis 2017.

L'état des lieux mené auprès de la profession confirme qu'EPS et sport scolaire sont dégradés à cette rentrée.

Au 16/09, nous recensons 1 239 réponses (845 CLG, 139 LGT, 97 LP, 104 LPO, 5 EREA et 49 cités scolaires). Premier bilan⁽¹⁾.

L'EPS n'est pas assurée partout

Nous enregistrons déjà **1 517 heures hebdomadaires** non assurées à la rentrée (dans **8 %** des établissements). Une rentrée sans un·e professeur·e d'EPS devant chaque classe est indigne d'un pays « olympique ».

C'est la conséquence directe du manque de recrutement. De la rentrée 2017 à la rentrée 2023, il y a eu dans le second degré public, **28 150 élèves de plus** et **1 379 emplois de titulaires de moins en EPS. Le recours à la précarité explose, le nombre de professeur·es d'EPS contractuel·es a augmenté de 195 %** sur la période (de 491 à 1 453)⁽²⁾.

Les effectifs débordent

Vous êtes nombreux·ses à nous faire part de classes qui dépassent les 30 élèves en collège et 35 en lycée.

La France garde **la première marche du podium des pays européens** pour les effectifs par classe. Pour le collège, avec une moyenne de 25,3 élèves/classe (en hausse), la France dépasse largement la moyenne de l'UE (stable à 20,7)⁽³⁾.

Un sport scolaire fragilisé

Le nombre d'AS déclarant connaître des difficultés augmente et **passé de 41 % en 2023 à 48 %** cette année. Le coût des transports et du contrat sont les raisons principales évoquées. Viennent ensuite les cours le mercredi après-midi. Le service public du Sport Scolaire sort affaibli au lendemain des JOP : un comble.

Tous·tes nageur·ses ? ...encore faut-il pouvoir nager !

Quelques piscines ont été construites pour les JOP et serviront ensuite. Mais il en faudra bien plus pour les **14 % de collèges** qui n'enseignent pas la natation. **9 % des collèges** n'enseignent la natation qu'aux non-nageur·euses faute de moyens. **Dans 22,4 % des collèges, la natation n'est donc pas enseignée pour tous·tes.** La natation pour tous·tes : est-ce trop demander ?

Des équipements loin d'être Olympiques

Moins d'un tiers (31 %) des établissements estiment leurs installations satisfaisantes. Pour 25 %, elles sont insuffisantes. Le temps perdu en déplacement excède les 20 minutes hebdomadaires par classe pour 25 % des établissements. À quand des stades, gymnases et piscines dans ou à proximité immédiate des établissements, pour mailler le territoire et permettre le développement de la culture sportive pour tous·tes ?

1/3 des collèges encaissent très mal le choc (des savoirs) !

Les luttes menées ont permis que la réforme ne s'applique pas comme prévue dans 65,4 % des collèges⁽³⁾. La mise en place de groupes en Français et en Mathématiques en 6^{ème} et 5^{ème} a pourtant eu **des impacts négatifs pour l'EPS dans 1/3 des collèges (33,5 %).**

Quelques exemples :

- pertes de créneaux natation
- créneaux AS du midi impactés ou supprimés
- passage de 2h+2h quinzaine à 2h +1h
- des programmations irréalisables
- des organisations qui augmentent le temps de pratique supprimées (installation du matériel laissé pour la classe suivante)...

Cette réforme imposée au forceps a fait **reculer la qualité de l'EPS dans 1/3 des collèges** : un héritage douloureux. Il faudra continuer d'agir pour le retrait du « choc des savoirs ».

(P)Acte 2...

La résistance au Pacte a été forte l'an passé, lors de sa mise en place. La profession a saisi l'enjeu du pacte : transformer le rapport au chef d'établissement en établissant un contrat (en lieu et place de nos statuts et missions).

À cette rentrée, dans quelques établissements, un pas est franchi. Au départ

CAMPAGNE POUR L'EPS

L'héritage des JOP, nous irons le conquérir... ensemble

par Fabrice ALLAIN

Les enjeux autour de la pratique physique et sportive ne peuvent se satisfaire de la simple annonce d'une journée nationale du sport. Des décisions fortes et structurantes doivent être prises, à commencer par l'augmentation de l'horaire hebdomadaire d'EPS à l'école.

C'est pourquoi le SNEP-FSU entend ne pas en rester là et appelle toute la profession, mais aussi les parents, les élu·es, le monde du sport, à jouer un rôle actif dans la campagne initiée par le SNEP-FSU.

C'est en réalité le prolongement et le renforcement de la campagne #EPS2024 menée l'an dernier qui a vu un millier de collègues manifester à Paris, une pétition de plus de 25 000 signatures, et de nombreux·euses acteur·rices du sport et de la politique se mobiliser jusqu'à faire apparaître nos revendications dans le programme du Nouveau Front Populaire.

Pour la jeunesse, allons conquérir un véritable héritage. ■

prévu pour le RCD et d'autres missions, il est proposé pour l'EPS : soutien natation, section sportive par exemple. L'enseignement de l'EPS doit être financé en heures d'enseignement (ou en IMP pour les coordinations). Nous appelons les collègues à résister et à contacter le SNEP-FSU pour transformer la situation et faire respecter la discipline et ses personnels.

En bref...

Cette rentrée, post JOP, enregistre (encore) des dégradations. Dans un contexte où la population souhaite « plus de sport pour tous·tes », le pouvoir joue subtilement. S'il communique sur tout, il évite surtout de communiquer sur la réalité des établissements. Il est donc indispensable que chaque enseignant·e d'EPS la fasse connaître. C'est une des conditions pour conquérir un véritable héritage des JOP. Sinon, nous risquons de n'avoir comme héritage que la « fête du sport » qu' E. Macron vient d'annoncer... c'est un peu mince... ■

(1) Nous poursuivons les analyses et remontées jusqu'à la fin du mois de septembre et proposerons des analyses plus détaillées sur notre site.

(2) RERS 2024

(3) Enquête du SNEP-FSU

INCLUSION

La profession face aux difficultés

par Andjelko SVRDJIN

Les résultats de l'enquête envoyée par le SNEP-FSU à la profession confirment les problèmes que rencontrent, les enseignant·es d'EPS au quotidien lorsqu'ils et elles accueillent les élèves en situation de handicap (ESH) dans leurs cours.

Les commentaires libres laissés dans les réponses montrent toute l'ingéniosité de notre profession face aux défaillances de l'institution.

Premièrement, plus de la moitié des élèves inclus·es le sont dans les classes dépassant l'effectif de 27 élèves au total. Le SNEP-FSU revendique l'effectif maximal de 20 élèves lors des situations d'inclusion.

85 % d'enseignant·es déclarent accueillir les ESH sans AESH alors que, dans certaines disciplines les AESH sont présent·es dans 94 % de cas.

Pour plus de 50 % d'enseignant·es, le matériel pédago-

gique nécessaire et adapté est manquant.

24 % de collègues rencontrent des problèmes de transport adapté en sachant que tous les handicaps ne nécessitent pas de transport adapté.

Depuis quasiment vingt ans et le vote de la loi sur les droits à la scolarisation des ESH, l'immense majorité des professeur·es d'EPS n'est pas formée à l'inclusion. Dans notre enquête, 74 % de celles et ceux qui accueillent des ESH actuellement déclarent n'avoir bénéficié d'aucune formation.

Devant le constat de moyens largement insuffisants, en raison de l'exposition particulière

des professeur·es d'EPS liée à la sécurité et donc engageant leur responsabilité, le SNEP-FSU intervient à tous les niveaux de la vie institutionnelle : ministère, rectorats, établissements. Pour faire évoluer cette situation, le SNEP-FSU initiera des rencontres avec la profession mais aussi les acteur·rices des mondes politique et sportif tout au long de l'année. ■



MÉTIER

Travail bien fait : reprendre la main

par Sébastien BEORCHIA

Le sentiment de métier « empêché » nuit à la santé des agent·es comme à la qualité du service public.

Dans son ouvrage de 2010, « le travail au cœur », Yves Clot développait la thèse selon laquelle le respect du travail « bien fait » était la meilleure prévention contre les risques psychosociaux.

Pour l'auteur, le stress au travail trouve en grande partie son origine dans des situations de « travail empêché » où sont générés des écarts entre ce que les enseignant·es, pour notre champ professionnel, souhaiteraient faire dans leur travail en lien avec leur conception professionnelle sur le travail bien fait, et les missions qui lui sont assignées par l'institution, le « travail prescrit ». L'enseignant·e déploie alors une activité, bien souvent invisible, le « travail réel » pour répondre aux prescriptions de l'institution, l'Éducation nationale, qui est par ailleurs sous le coup de réformes successives l'éloignant de l'objectif de démocratisation

qui lui était assigné. Ces distorsions jouent un rôle primordial dans le processus d'usure professionnelle.

Ainsi, il semble nécessaire de questionner les moyens que l'Éducation nationale donne à la profession pour répondre à ses exigences, mais aussi le décalage croissant entre ses ambitions et celles des enseignant·es d'EPS dans l'exercice de leur métier.

Il y a donc un enjeu fondamental pour la profession de débattre collectivement des conditions du travail bien fait et de se réapproprié cette problématique, mais à condition de dépasser la seule reconnaissance des risques pour la santé pour identifier les ressources permettant la mise en œuvre des conditions nécessaires à la bonne réalisation du travail.

C'est dans cette démarche que s'inscrit au quotidien le SNEP-FSU avec la profession pour replacer le métier au cœur. ■

ÉQUIPEMENTS

Quel héritage face à l'insuffisance ?

par Sylvain QUIRION

Le SNEP-FSU alerte sur le manque, la qualité et la diversité des équipements sportifs.

Au niveau national, la moyenne d'équipements est de 49,6 pour 10 000 habitant·es. Les inégalités sont grandes entre territoires, allant de 64 pour la région Val de Loire à 23,4 pour l'Île de France ; les moins bien dotés étant les QPV. Bien souvent la qualité des équipements sportifs dépend de la richesse des collectivités. La « carte sport » d'août 2024 de l'IGN (institut cartographe du service public) atteste par ailleurs que « plus un département est équipé et plus la pratique sportive semble répandue ».

Pour corriger ces inégalités, l'État doit prendre sa part. Le SNEP-FSU revendique l'urgence de construire 200 piscines et au moins 200 gymnases écoresponsables par an pendant 5 ans, avec une part de financement d'État de 50 %.

La réussite des JOP 2024 doit permettre une prise de conscience sur la nécessité de la pratique physique compte tenu des enjeux sanitaires et sociaux. L'héritage doit se traduire par l'augmentation des horaires d'EPS à 4 heures pour tous et toutes et par la construction et la rénovation d'équipements sportifs.

Et parce que les équipements sportifs sont les « salles de classe » de l'EPS, les lieux de pratique du sport scolaire et des associations, il est plus qu'urgent que les pouvoirs publics se saisissent de la problématique. Le SNEP-FSU fait des propositions concrètes en matière d'écoresponsabilité et de qualité d'usage des équipements dans son ouvrage « RÉSET-L'ESSENTIEL » à retrouver sur notre site. ■

JOP PARIS 2024

L'Héritage c'est maintenant !

par Jean KANAPA

Pour une loi d'orientation et de programmation pour le sport qui développe la démocratisation d'accès à la pratique physique et sportive.

Les jeux Olympiques et Paralympiques ont été, pour ceux qui y avaient intérêt, l'occasion de suspendre le temps politique et social.

Il y a eu surenchère de déclarations lénifiantes sur l'esprit de concorde et les supposées valeurs invariables du sport !

Le temps des discours est fini, le temps des actes et des décisions est venu !

Le SNEP-FSU continue de revendiquer **une loi d'orientation et de programmation pour le sport** et la culture sportive au sens large, et non pas les miettes du festin olympique !

À contrepied des solutions austéritaires et de l'immobilisme fiscal, nous revendiquons une mobilisation budgétaire à la hauteur des enjeux de démocratisation et d'égalité pour tous·tes les pratiques sportives.

Avec 15 millions de licencié·es dans les clubs et 15 millions d'élèves de la maternelle à l'université, les pratiques sportives reposent tout à la fois sur le mouvement sportif et l'éducation physique et sportive.

Le SNEP-FSU, mais aussi le NFP, militent donc toujours pour **un objectif budgétaire de 1 %** des dépenses de l'État, car des besoins communs existent entre le sport et l'EPS.

La politique de Gribouille de Macron (2h de sport au collège, 30 minutes de « bougeotte » à l'école primaire) doit être remplacée par des politiques ambitieuses portées par le service public ministériel :

- recrutement de 1 000 personnels au ministère des sports,
- choc d'investissement pour des équipements sportifs partagés,
- aide non-conditionnelle aux clubs,

- formation professionnelle qualitative pour les éducateur·rices sportif·ives et pour les enseignant·es,
- refonte démocratique et éthique du mouvement sportif,
- création d'un droit opposable des bénévoles,
- suppression de l'ANS doublon inutile du ministère des sports,
- 4 heures d'EPS au collège, base de la culture sportive !

Après les JOP et comme en économie, le « ruissellement » de l'élite vers le plus grand nombre ne coule pas de source ! Convertir l'attrait du public et notamment des jeunes cela s'organise !

Le SNEP-FSU ouvre le débat et interpelle tous les acteurs pour promouvoir enfin une loi d'orientation et de programmation pour le sport ! ■

INTERVIEW

Entretien avec Dominique Charrier,

maître de conférences (Université Paris-Saclay)

par Bruno CREMONESI

Dominique Charrier revient sur l'héritage attendu des JOP et sa traduction dans un véritable élan pour la démocratisation d'accès à la pratique physique et sportive.

Bruno CREMONESI : Tu as analysé les impacts de nombreux événements sportifs. Quels éléments aimerais-tu souligner sur les JOP 2024 ?

Dominique CHARRIER : Je constate d'abord qu'il n'est pas facile de développer une approche contradictoire et nuancée, tant les éléments de langage des médias et des organisateurs sont puissants et laudatifs.

Comme prévu, les JOP ont été parfaitement organisés et cela confirme l'expérience accumulée par la France. Comme prévu, l'effervescence populaire s'est développée au gré des performances de l'Équipe de France et du retournement de

nombreux médias qui, encore au début des Jeux, multipliaient les critiques et relayaient de nombreuses inquiétudes, légitimes au demeurant, liées par exemple aux transports publics ou à la sécurité.

S'il est trop tôt pour livrer les analyses de l'étude que nous menons actuellement sur l'impact social des JO en Seine-Saint-Denis, nous pouvons toutefois avancer quelques points.

Si la fête olympique a été globalement visible elle n'a pas concerné tous les territoires de la même manière. Certains ont mis en œuvre des dispositifs ambitieux, associant des acteurs de l'éducation, de la culture, du social, de la santé,

de la solidarité internationale et du sport. D'autres, par choix politique et/ou par contraintes financières, ont été moins engagés.

On peut aussi retenir la diversité des « expériences olympiques » : des habitant·es ont assisté à une compétition, en achetant un billet ou en l'obtenant gratuitement grâce aux billetteries « sociales », en allant dans un club 24, d'autres ont participé à des projets locaux, ponctuels ou au long cours, visant par exemple la découverte de pratiques sportives, artistiques ou d'autres cultures.

B. C. : Les journalistes ne cessent de parler de l'élan et de la ferveur des JOP. Que faudrait-il pour avoir un réel impact ? As-tu d'ailleurs observé des impacts qui pourraient construire un héritage ?

D. C. : « Héritage matériel et immatériel », la formule est passée dans le domaine public tant les organisateurs rappellent à l'envi

les équipements, matériels ou logements « laissés en héritage », même s'ils ne résolvent en rien le sous-équipement de certains territoires.

Mais au-delà de ce qui est (rendu) visible, on peut aussi chercher des éléments plus contrastés. Le COJOP et le ministère des Sports valorisent par exemple le développement à l'école des 30 minutes d'activités physiques quotidiennes qui permettraient enfin de faire faire « du sport » aux élèves. Depuis le début, je fais partie de ceux qui questionnent la véritable portée de ce dispositif. On peut d'abord constater que son déploiement n'est pas total, on peut aussi se demander dans quelle mesure les 30 minutes ne remplacent pas les cours d'EPS notamment en primaire. On doit surtout questionner le signal envoyé puisqu'en fait il suffirait de bouger, de « gesticuler », pour s'attaquer aux méfaits de la sédentarité. Cela est contre-productif et contribue d'une

certaine manière à discréditer l'EPS, plus exigeante en termes d'apprentissages techniques. Le développement d'une véritable culture sportive, qui elle seule aura des effets à long terme, nécessite de vrais équipements sportifs, des personnels formés et en nombre et de vrais créneaux horaires dédiés.

Si les JOP ont apporté quelques améliorations, ils ne pouvaient pas être à la hauteur des enjeux posés. Mais, ils auront fait résonner de bonnes questions liées au développement des pratiques sportives, à l'écologie, à la santé, à la Paix dans le monde, à l'inclusion, à l'insertion sociale des plus démunis, à l'égalité Femmes/Hommes, etc.

L'essentiel est à venir, l'impact durable se jouera véritablement dans la capacité des acteurs publics, associatifs et privés à s'engager pour traiter véritablement ces défis. Les passages de témoins ont été pensés, seront-ils durables ? ■

SPORT SCOLAIRE

Réunion « spéciale » de l'AG unss 10/09/2024

par Nathalie FRANÇOIS

Un Règlement Fédéral (RF) adopté contre l'avis du SNEP-FSU et des élu·es des AS. 30 POUR – 3 Abstentions – 21 CONTRE.

Contrairement à tous les RF précédents, le RF 2024-2028 met en place 2 programmes distincts⁽¹⁾.

1 programme national commun à toutes les académies : les rencontres qualificatives à finalité nationale d'une liste de 42 APSA (liste 1), des Jeux des Benjamin·es et du Championnat de France Sport Partagé Multi Activités.

1 programme territorial : les rencontres d'une liste de 43 APSA (liste 2) et d'autres non listées (liste 3) validées par une commission départementale. Ce programme variera selon les académies et pourra avoir des finalités multi-académiques voire nationales (coupes, challenges), organisées par les services UNSS volontaires et avec un budget autonome (cqfd : pas de financement national). À ces rencontres, s'ajoutent les rencontres promotionnelles des APSA de la liste 1 (Établissement ou OPEN), de la liste 2

et les rencontres événementielles (Lycéenne, JNSS, SOP, initiations découvertes d'APSA, sport partagé, etc.).

Les avancées notables que le SNEP-FSU et les élu·es des AS ont obtenu en séance

Les rencontres des APSA non listées 1 et 2 pourront être organisées et financées par l'UNSS. Elles seront intégrées à la liste 2 via une commission départementale. C'était pour nous une ligne rouge à ne pas franchir par l'UNSS !

Un rééquilibrage des crédits d'animation sera mis en œuvre entre les 2 programmes (initialement, au moins 2/3 des crédits étaient prévus pour le programme national et 1/3 au maximum pour le programme territorial).

Les principaux désaccords qui persistent et qui motivent notre vote en CONTRE

L'UNSS est revenue sur les catégories d'âges uniquement pour la liste 2 (benjamin·es, minimes, cadet·tes, junior·es).

Pour la liste 1 elle persiste à maintenir une seule catégorie « Collège » (benjamin·es 3 à cadet·tes1) et une seule en « Lycée » (cadet·tes 1 à Juniors 2). Nos arguments sur les problèmes de sécurité mais aussi sur l'éviction très probable de certain·es élèves (benjamin·es en collège et cadet·tes en lycée) n'ont pas été écoutés.

Chaque CMN décidera si le jeune coach peut-être joueur/

compétiteur. Nous demandons que ce soit au choix des AS.

Après l'augmentation des licences, le maintien de l'accord transport, le chantage au RCD, la baisse de 20 à 25% des IMP.A pour les coordos de district, la coupe est pleine !

Le SNEP-FSU invite tous les collègues à envoyer le courrier sur les catégories d'âges et si-

gner les pétitions en cours sur les IMP.A de coordination de district. ■

(1) listes 1 et 2, courrier catégories d'âges à retrouver sur notre [site sport scolaire](#)

Pour plus d'informations



Soirée de l'EPS
n° 1 / Saison 5

Faut-il tester nos élèves à la rentrée ?

JEUDI 3 OCTOBRE 18H30 / 20H

À la maison SNEP-FSU et sur **f LIVE**

JE M'INSCRIS !

2^{ÈME} ÉDITION

**SALON
DES SPORTS**

19-21 NOVEMBRE 2024 | Paris – Porte de Versailles – Pavillon 6

2024

15 000
visiteurs

200
exposants

100
prises de parole et démonstrations

Adossé au Salon des Maires et Collectivités, le nouveau Salon des Sports à Paris rassemble l'ensemble de la communauté sportive et rassemble les professionnels du service de pratiques et d'activités physiques et sportives plus diverses plus accessibles, à des publics plus nombreux de tous les âges, dans tous les territoires.

UNE OFFRE LARGE DES ACTIVITÉS NOMBREUSES ADAPTÉES À L'ÉVOLUTION DES PRATIQUES ET DE LA PLACE DU SPORT EN SOCIÉTÉ :

- Institutions et Mouvement sportif • Aménageurs d'infrastructures, équipements, mobiliers et installations • Fédérations sportives et offre de pratiques fédérales • Media et organisation d'événements • Sports marchands et de Loisirs • Sport Tech • eSport • Matériels et • Financement, emploi, formation aux métiers du sport

JOURNÉE EMPLOI - FORMATION - METIERS : JEUDI 21 NOVEMBRE
Une journée dédiée aux évolutions et aux besoins de compétences de toutes les structures publiques, privées et associatives :

- Conférences sur les métiers du sport et dans le sport
- Rencontres de recruteurs et job dating
- Accueil de jeunes en formation (EPPCS, STAPS...)

3 JOURS DE TEMPS FORTS, CONFÉRENCES ET ANIMATIONS

- Une **Arène du sport** pour éclairer et débattre sur des enjeux et des transformations actuels
- Des **Terrains Vis ton sport** pour faire vivre les pratiques

Tenue conjointe avec **salon des maires et des collectivités locales** | **SALON DE LA BIODIVERSITÉ ET DU GÉNIE ÉCOLOGIQUE** | Organisé par **infoprodigital** et **FAMF**

www.salondessports.fr

ACCIDENT DE SERVICE

L'imputabilité génératrice de droits

par Sébastien BEORCHIA

La reconnaissance en CITIS d'un accident de service, un droit à faire valoir.

Les professeur·es d'EPS sont celles et ceux qui, en pourcentage, ont le plus d'accidents de services ou de travail. Pourtant, trop souvent, nombre d'entre elles et eux ne font pas les démarches pour faire reconnaître les accidents imputables au service alors que cette reconnaissance ouvre de nombreux droits.

La relation de cause à effet entre l'accident et le service ou le trajet (du lieu d'habitation au lieu de travail) doit être établie de manière certaine pour qu'il soit reconnu imputable. À cet effet, vous devez transmettre impérativement dans un délai de 15 jours le formulaire type de déclaration d'accident de service, ainsi que le certificat médical détaillant la nature et le siège des lésions résultant de l'accident. Si l'accident est reconnu imputable au service et qu'il occasionne un arrêt de travail, vous êtes placé·e en invalidité temporaire imputable au service (CITIS). Comme pour tout arrêt de travail, l'arrêt doit être transmis à l'administration dans les 48 heures suivant son établissement. Il est accordé jusqu'à la guérison ou la mise à la retraite. En CITIS vous conservez l'intégralité de votre traitement indiciaire, de l'indemnité de résidence et du supplément familial de traitement.

Par ailleurs la première démarche à effectuer en cas d'accident de service est de prévenir immédiatement le

ou la supérieur·e hiérarchique (principal·e, proviseur·e ou adjoint·e). Il/elle délivre alors un « certificat de prise en charge des frais d'accident » afin de vous éviter de les avancer auprès des prestataires de santé. Les demandes de remboursement à la caisse de sécurité sociale ou à une mutuelle ne doivent pas être envoyées et la carte vitale ne doit pas être utilisée. Si des frais ont été engagés et que l'accident est reconnu imputable, ils sont remboursés sur présentation des feuilles de soins et des ordonnances originales.

La plus grande rigueur doit être de mise pour l'ensemble de ces démarches et les doubles de l'ensemble des pièces justificatives doivent être conservés afin de justifier de l'imputabilité au service qui ouvre des droits immédiats, mais aussi pour de futures incidences de l'accident sur votre santé qui pourraient donner droit à des indemnités.

Ne restons pas seul·e en cas de difficulté et contactons les représentant·es des bureaux du SNEP-FSU afin qu'ils-elles interviennent auprès des autorités académiques pour que la réglementation en vigueur soit respectée. La santé au travail est un enjeu collectif.

NB : les agent·es contractuel·les de droit public sont couvert·es par le régime général complété par une protection supplémentaire due par l'employeur. ■

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE

La profession a son mot à dire !

par Benoit CHAISY

Pourquoi et comment effectuer la contestation de son appréciation de rendez-vous de carrière.

Dans le protocole PPCR mis en place en 2017, les enseignant·es bénéficient de **3 rendez-vous de carrière à des moments fixes**.

Ils donnent lieu à l'élaboration d'un compte-rendu. Il y a plusieurs modèles de comptes-rendus prévus réglementairement pour tenir compte des différentes situations professionnelles (2nd degré, supérieur, détachés...).

Vous pouvez, une fois connue l'appréciation finale du rendez-vous de carrière, **la contester**. Cette année, vous devriez avoir reçu votre appréciation finale au maximum le **15 septembre 2024**. Rappelons qu'avant PPCR, après une inspection, nous ne pouvions rien contester. Ce recours gracieux se **fait dans un délai de 30 jours francs**, suivant la notification de l'appréciation finale.

À la suite de la déconcentration des opérations de carrières des agrégé·es, tous·tes les enseignant·es d'EPS exerçant dans le second degré ou le supérieur

se verront attribuer leur appréciation finale par le recteur ou la rectrice et devront suivre la procédure de contestation mise en place par leur académie : colibris, adresse mail dédiée... Le recteur disposera alors de 30 jours francs pour vous répondre. Une non-réponse dans ce délai équivaut à une réponse négative.

Après cette réponse du rectorat, vous disposerez de 30 jours maximum pour saisir la CAP concernée de votre contestation et demande de révision d'appréciation finale. Aucune contestation ne sera examinée en CAPA si la première contestation n'a pas été effectuée.

Si le·la recteur·rice répond défavorablement, c'est à partir de la notification de cette réponse que vous aurez alors 30 jours francs pour renouveler la contestation.

Exemple :

Pour une réception au **15 septembre** de l'appréciation finale :

- Vous avez jusqu'au **14 octobre** pour contester cette appréciation,

- Vous envoyez le recours de contestation le **26 septembre**,
- Le recteur ou la rectrice a jusqu'au **25 octobre** pour vous répondre,
- Si vous n'avez pas de réponse du rectorat ou une réponse défavorable, alors vous aurez jusqu'au **24 novembre** pour saisir la CAPA.

Il n'y a pas de courrier type pour contester son appréciation finale. Si vous aviez à la contester, prenez contact avec le **SNEP-FSU académique**.

Les points de contestation peuvent être un décalage entre les appréciations des évaluateur·rices et l'appréciation finale, une non-prise en compte de l'ensemble des activités menées dans votre appréciation, etc.

Le SNEP-FSU et ses commissaires paritaires académiques seront là pour vous renseigner, vous accompagner. ■



JEUNESSE ET SPORTS

« 2 heures de sport » comme (seul) héritage des JOP pour les clubs ?

par Gwenaëlle NATTER

A lors que le dispositif ne fonctionne pas, les deux heures de sport supplémentaires au collège (2HSC) sont sans cesse mises en avant au titre de l'héritage des jeux olympiques et paralympiques...

Pour la majorité des français·es, il s'agit d'un concept imprécis qui consiste probablement à offrir à tous·tes les élèves une pratique sportive accrue. Rares sont celles et ceux qui savent qu'il s'agit en réalité de proposer des activités physiques ludo-sportives à quelques collégiens qui ne sont inscrits·es ni dans un club ni dans l'AS de l'établissement scolaire.

Depuis son lancement, les agentes J&S sont chargées d'en faire la promotion auprès des clubs et de financer leurs interventions, via des subventions du ministère chargé des sports (14,6 M € inscrits dans le projet de loi de finances 2024, soit 1 % du budget Sport Jeunesse Vie Associative).

Mais comme cela ne suffit pas à convaincre les clubs de s'engager dans le dispositif, le ministère

se montre plus « incitatif », en accordant une « priorité 2HSC » dans l'attribution d'autres subventions. Ainsi, pour les aides pluriannuelles ANS emploi (3 x 12 000 €) qui permettent d'accompagner l'embauche en CDI d'un·e salarié·e contribuant au développement du club (entraîneur·e, agent·e de développement, autre), une association engagée dans les 2HSC sera prioritaire au moment de faire des choix parmi toutes les demandes éligibles (cf. enveloppe de crédits contrainte), quelle absurdité ! Le rôle des personnels J&S est d'accompagner les associations sportives (clubs et comités) dans leurs projets de développement, avec un objectif de pérennisation des emplois créés, et non de promouvoir des dispositifs voués à l'échec...

Pour le SNEP-FSU, il faut arrêter cette communication mensongère et le gaspillage des moyens du ministère, humains et financiers, pour réaffirmer la priorité aux politiques d'accompagnement et de développement du sport pour le plus grand nombre. ■

ÉCO-SOCIAL

Le RN tient les rênes !

par Polo LEMONNIER

P assé le rempart à l'extrême droite, E. Macron a décidé, après un été de tergiversations et de « trêve politique », de nommer à la tête du gouvernement M. Barnier.

Passé le temps du front républicain qui a permis de faire barrage au RN et à de nombreux élu·es de la Macronie de sauver leur siège, la volonté du président de ne rien voir changer de sa politique libérale prime, quitte à renier le résultat des urnes.

C'est au final le RN qui a décidé de la nomination d'un premier ministre de droite, en garantissant qu'il n'y aurait pas de vote de censure dès lors que le gouvernement irait dans le « bon sens ». Michel Barnier a reçu les grâces du RN car candidat à la primaire de la droite LR en 2022, il portait nombre de ses orientations : limitation de l'immigration en tête.

Cet épisode politique aura au moins le mérite de clarifier le projet politique du RN et ainsi montrer son vrai visage. Le RN soutient donc la politique des bas salaires, des droits sociaux rognés, du maintien de la réforme des retraites Macron, de l'asphyxie des services publics... Les masques tombent et le RN, plus que jamais, a fait le choix de soutenir un projet libéral assumé qui va continuer de servir

les riches et les puissants, créant toujours plus d'inégalités et d'injustices. Le RN n'a rien de social qu'on se le dise.

Le SNEP, avec la FSU, et les organisations qui partagent nos valeurs sont résolus à combattre le RN et ses idées et projets nauséabonds. Partout et tout le temps nous serons là pour dénoncer l'imposture de ce parti, qui n'a rien d'un parti comme les autres. Ce combat permanent, nous devons le porter collectivement, sur nos lieux de travail qui, on le voit, deviennent de plus en plus perméable au vote RN.

Cet engagement collectif est déterminant si on ne veut pas demain ou en 2027 voir le RN arriver en tête et s'emparer du pouvoir et mettre en place ses funestes projets. Ensemble faisons front contre l'extrême droite ! ■



On assure ceux qui assurent l'avenir des citoyens de demain.

MAIF, assurance n°1 des enseignants.

Depuis ses débuts, MAIF est l'assurance de référence du corps enseignant. Ce n'est peut-être pas un hasard si c'est encore le cas. Il faut dire qu'avec le temps, on vous connaît plutôt bien.

Et nous avons à cœur d'être toujours là pour vous : pour vous protéger, vous assurer, vous accompagner.

C'est pourquoi la majorité* des enseignants est assurée MAIF.

Alors pourquoi pas vous ?



* Enquête en ligne YouGov France commandée et réalisée pour le compte de la MAIF en février 2023 auprès de 500 professeurs, instituteurs ou enseignants en activité âgés de 18 ans et +. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9. Entreprise régie par le Code des assurances.

INTERNATIONAL

Recherche dans la francophonie en éducation physique

par Bruno CREMONESI

L e SNEP-FSU a participé du 8 au 11 juillet à la 12^{ème} biennale de l'ARIS à la Haute École Pédagogique du canton de Vaud (HEP Vaud) à Lausanne (Suisse) sur la thématique des innovations dans les pratiques d'intervention en éducation physique (EP) et en sport.

L'ARIS est l'Association pour la Recherche sur l'Intervention en Sport. Fondée en 1999, l'ARIS a créé une communauté de chercheur·es, doctorant·es et professionnel·les intéressés par l'analyse des pratiques d'éducation, d'enseignement

et d'apprentissage en Pratique Physique Sportive et Artistique (PPSA) dans le monde francophone. Une occasion pour découvrir et échanger sur les conceptions de l'EP au Canada, en Suisse, en Belgique... Le SNEP-FSU a depuis les débuts de l'association apporté son soutien à cette organisation qui s'attache à articuler les travaux de recherche sur l'intervention dans le sport et l'EP.

Une grande richesse et un océan de références et de publications. Pour en savoir plus, plongez dans la revue eJRIEPS, gratuite et en ligne,

dont le dernier numéro met à l'honneur un article de Claire Pontais, Antoine Thépat et Ingrid Verscheure sur les écoles vitaminées à l'EP. ■

Revue eJRIEPS



Site de l'ARIS

